



## **Déclaration du SE-Unsa à la CAPA des PLP du 9 juin 2017**

Mesdames et messieurs,

En préambule, nous souhaitons remercier, une nouvelle fois, l'ensemble de la DPE et particulièrement la DPE5 pour sa disponibilité et son écoute.

Cette CAPA se déroule quelques semaines après la mise en place du nouveau gouvernement, faisant suite à l'élection présidentielle d'E. MACRON.

Le SE-Unsa, à travers sa fédération, l'Unsa-Éducation, demande au nouveau ministre de l'Éducation nationale d'assurer la continuité des actions menées sous le quinquennat précédent. Dans le domaine de l'Éducation, ce sont moins les grandes réformes qui sont attendues que les moyens, le temps, les conditions d'amélioration de celles qui sont en cours. Tout retour en arrière serait doublement improductif : parce que rien n'est suffisamment installé pour déjà porter des fruits, parce que tout signe de renoncement ou de recul serait la preuve qu'aucune réforme n'est durable et donc crédible.

La Refondation de l'École a ouvert de nombreux chantiers sur de nombreux champs. Ils ont eu évidemment un impact sur les élèves et les personnels : nouveaux contenus du socle commun, nouveaux programmes, nouvelles organisations, nouveaux dispositifs pédagogiques qui tentent de prendre mieux en compte la façon dont les élèves apprennent et le rétablissement de la formation initiale.

Cette refondation doit continuer à avoir comme objectif une École inclusive et émancipatrice, exigeante et bienveillante.

Concernant la formation professionnelle, le SE-Unsa continuera de militer pour la fin de sa dévalorisation sociétale et par conséquent pour une véritable valorisation.

Le SE-Unsa à travers sa fédération l'Unsa Education et son union l'Unsa continuera de défendre un aménagement du territoire qui prenne en compte aussi les besoins sociaux et non uniquement les besoins économiques de proximité. Cela passe par la préservation et le développement d'une offre de formations suffisamment diversifiée sur l'ensemble du territoire et ce afin de garantir un véritable choix pour l'ensemble des jeunes.

Nous n'accepterons pas la remise en cause de l'ambition d'une élévation du niveau de qualification pour l'ensemble des jeunes.

Le SE-Unsa réitérera son attachement à l'enseignement professionnel public, dans sa diversité, dans nos établissements publics, a contrario de la tentation affichée ici et là d'un « tout apprentissage » érigé en dogme et affiché, à tort, comme solution miracle au chômage des jeunes.

Par ailleurs, nous continuerons d'agir auprès du ministère pour que des lycées puissent à nouveau intégrer l'éducation prioritaire. Ce dernier point est d'autant plus important qu'il s'agira de ne pas pénaliser une fois de plus les élèves les plus fragiles, ni d'oublier les collègues qui officient dans des conditions d'exercice difficiles auprès des publics les plus en difficulté. Rappelons justement que l'enseignement en établissement d'éducation prioritaire est un des éléments pris en compte dans le cadre du Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et il serait particulièrement cynique que les PLP, en première ligne face à la difficulté scolaire, en soit ainsi (les seuls) écartés.

Concernant l'ordre du jour, le SE-Unsa tient à souligner les avancées obtenues notamment sur les accords du Parcours professionnels, carrières et rémunérations. Les décrets sont quasiment tous parus.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les nouvelles modalités de l'avancement à la hors classe se mettent en place pour tous les corps du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés. Cet accès sera assuré pour tous sur une carrière complète et nous nous en félicitons. La rentrée 2017 voit aussi la création d'un nouveau grade, la classe exceptionnelle.

Le SE-Unsa accueille favorablement la garantie du maintien du contingent de la hors-classe. Le ratio nombre de promu sur nombre de promuable va forcément augmenter pour assurer ce maintien.

Le barème national pour l'avancement de grade est également une avancée certaine, alors que jusqu'ici, il était académique, créant ainsi des hétérogénéités de traitement sur l'ensemble du territoire.

C'est donc la dernière fois que nous examinons l'accès à la hors classe avec les règles actuelles. Nous serons aussi rapidement amenés à examiner l'accès à la classe exceptionnelle. C'est pourquoi, à l'orée de tels changements, les élus du SE-Unsa souhaitent vous demander la tenue d'un groupe de travail sur la mise en place du PPCR pour la rentrée 2017.